

Eléments de langage

Hon. Mohamed Benabdessadeq, membre du Conseil International de PGA

Panel 4 : *Contributions parlementaires à la mise en œuvre effective de la CAB*

**37<sup>e</sup> Forum Annuel des Parlementaires de PGA**

**Le rôle des Parlementaires en faveur de la Paix et Sécurité**

- Remarques de bienvenue
- Je suis Mohamed Benabdessadeq, un député du parlement marocain et du Conseil International de PGA, en tant que président du Groupe National de PGA au Maroc.
- Comme vous le savez peut-être, le Maroc est un Etat Partie à la Convention sur les Armes Biologiques depuis sa ratification le 21 mars 2002. Depuis, le royaume du Maroc a de nombreuses fois réitéré son engagement pour la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, considérant la CAB comme un instrument essentiel du cadre international de désarmement et non-prolifération. Le Maroc demeure convaincu de la pertinence de la Convention pour la sécurité nationale et internationale, et a ainsi cherché à mettre en œuvre les dispositions de la CAB.
- Actuellement, le Maroc n'a pas de régime spécifique pour les armes biologiques et à toxines. Il existe cependant un cadre juridique et réglementaire qui met en œuvre, du moins partiellement, la Convention sur les Armes Biologiques. Par exemple, le Maroc a criminalisé la propagation de substances dangereuses dans la Loi du 28 mai 2003 relative à la lutte anti-terroriste, qui définit les actes de terrorismes comme « *le fait d'introduire ou de mettre dans l'atmosphère, sur le sol, dans les sous-sol ou dans les eaux y compris celles de la mer territoriale, une substance qui met en péril la santé de l'homme ou des animaux ou le milieu naturel* ». De plus, l'importation, la vente et la distribution de vaccins et sérums thérapeutiques sont sujettes à des autorisations préalables, telles que définies dans le décret sur leur fabrication, vente et distribution (Dahir du 14 janvier 1950 réglementant la fabrication, la vente et la distribution des vaccins, des sérums thérapeutiques et de divers produits biologiques). De même, l'importation, commercialisation, recel et utilisation de toxines ou substances toxiques sont donc sujets à l'autorité des ministères compétents, tels que la Santé, l'Agriculture, l'Industrie ou les Mines.
- Je vais à présent mentionner quelques défis à la mise en œuvre effective de la CAB, tout en indiquant quelques initiatives et mesures que, en tant que parlementaires, nous pouvons promouvoir pour les aborder et les surmonter.
- A mon sens, le premier défi est la mise en œuvre complète de la Convention, qui suppose un cadre juridique et réglementaire incluant des définitions des armes biologiques, la criminalisation de leur production, stockage et utilisation, des mesures de biosûreté et biosécurité, ainsi que le contrôle des importations et exportations. La plupart des Etats qui ont mis en œuvre la Convention, y compris le Maroc, l'ont fait de manière incomplète. En conséquence, le niveau de mise en œuvre dans le monde est très hétérogène et nuit à la prévention effective de l'utilisation d'armes biologiques par des acteurs non-étatiques. Bien que cela puisse paraître une tâche ardue, la mise en

œuvre complète de la CAB reste une nécessité afin de garantir le respect des dispositions de la Convention et une sécurité nationale, régionale et internationale renforcée.

- Ensuite, la qualité et l'étendue de la mise en œuvre de la Convention au niveau national est difficilement évaluable, car il y a un manque de transparence de la part des Etats Parties à cet égard. De même, l'absence de consensus international sur l'établissement d'un mécanisme ou institution de vérification, prenant en compte l'ensemble des dispositions de la Convention, est un défi pour le respect effectif de ses dispositions par les Etats Parties, considérant que ce même respect dépend uniquement de mécanismes de vérification nationaux pour l'instant. Cet état de fait nuit réellement à l'effectivité de la Convention, sa ratification seule n'est pas suffisante et une mise en œuvre complète et effective est nécessaire afin de donner leurs pleins effets à nos engagements.
- De plus, je considère que la coopération et échange de données et technologie à des fins pacifiques est un des aspects les plus importants de la Convention, et je regrette ainsi l'absence de mécanisme approprié à cet effet. En effet, non seulement la coopération et l'échange de technologie et d'informations présentent des avantages évidents pour les pays en développement, mais permet également le renforcement des capacités nationales en terme de biosûreté et de biosécurité, ainsi que dans le domaine de la santé publique. Des capacités nationales et régionales renforcées permettront des réactions rapides en cas de menace biologique, ainsi que des systèmes améliorés de surveillance, de diagnostic précoce et de confinement des maladies contagieuses.
- Un autre défi est la constante évolution des situations technologiques et sécuritaires. De fait, les mesures de mise en œuvre et de coopération doivent constamment s'adapter au développement de nouvelles biotechnologies et du génie génétique, ainsi qu'à l'évolution des menaces contre la sécurité. Les Etats Parties à la Convention doivent donc rester attachés à l'amélioration du système de la CAB et régulièrement mettre à jour leur cadre réglementaire et directives.
- Je pense par ailleurs qu'un des plus grands défis actuels à la CAB est le contrôle des agents biologiques à double usage. En effet, les agents et la recherche à double usage sont importants pour la science, la santé publique et l'agriculture, et restreindre leur disponibilité ne semble pas être une option acceptable. Cependant, comme ils présentent des risques indéniables si mal utilisés ou détournés et utilisés à des fins hostiles, il est crucial de renforcer le contrôle national sur la recherche et agents à double usage.
- Les institutions nationales peuvent jouer plusieurs rôles dans le renforcement de la mise en œuvre de la CAB. Dans un premier temps, en tant que parlementaires nous pouvons promouvoir sa mise en œuvre par des propositions de lois ou la modification de législations préexistantes. De plus, nous pouvons également entrer en contact avec des acteurs clés, tels que les décideurs au Gouvernement et dans les différents ministères, afin de les encourager à promouvoir la CAB et à adopter des bonnes pratiques et lignes directrices pour les scientifiques et professionnels concernés par le champ de la Convention. Ces directives sont en effet nécessaires pour garantir que la manipulation d'agents biologiques et microbiologiques est compatible avec les

dispositions de la Convention. Par ailleurs, en tant que parlementaires nous pouvons sensibiliser le public et les secteurs professionnels sur ce problème majeur à travers des activités de plaidoyer.

- Dans un deuxième temps, il faut être conscient que les parlementaires, bien qu'ayant un rôle crucial, ne peuvent pas fournir l'expertise et entraînement en biosûreté et biosécurité. Ainsi, c'est notre rôle de promouvoir également la création d'institutions nationales chargées de surveiller la mise en œuvre de la Convention, ainsi que les évolutions en biotechnologie et biosécurité. Par exemple, dans le cadre de sa coopération avec l'Union Européenne, le Maroc a mis en place un Centre d'Excellence, dont l'objectif est de renforcer les capacités nationales et régionales de prévention et maîtrise des menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Je pense que ce mécanisme sera d'un grand bénéfice pour renforcer nos capacités de préparation et de réponse à ces menaces, qu'elles soient accidentelles ou délibérées.
- En ce qui concerne les avantages, je souhaiterais souligner que des mesures de mise en œuvre permettront également l'instruction et poursuite des crimes relatifs à la Convention. Cela garantira qu'il n'y a pas d'impunité pour ceux qui ont l'intention de développer, de fabriquer ou d'utiliser des armes biologiques, y compris les 'actes préparatoires' liés aux armes biologiques et commis par des acteurs non-étatiques.
- De plus, de telles mesures viendraient renforcer la sécurité nationale, ainsi que la sûreté et santé publique, notamment par la surveillance et contrôle de toutes les activités liées aux agents biologiques et à toxines, ainsi que leurs transferts.
- J'espère que nos discussions aujourd'hui porteront leurs fruits, et j'encourage tous mes collègues parlementaires à promouvoir et prendre les mesures concrètes significatives que nous avons discutées aujourd'hui. Je souhaite également vous inciter à adopter le Plan d'Action sur la CAB, qui détaillera la plupart des points que j'ai mentionné aujourd'hui, et dont l'adoption représente un premier pas en avant dans la promotion de l'universalité et mise en œuvre effective de la CAB.